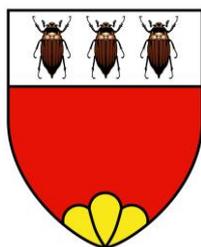
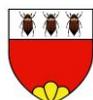


**COMMUNE DE
BELMONT-SUR-LAUSANNE**



**RECUEIL DES REMARQUES
COMPTES 2018**



Recueil des remarques aux comptes 2018

102 Municipalité

102.3040.00 Cotisations à la caisse de pensions

- au compte 2018	CHF	46'530.35
- au budget 2018 adopté	CHF	34'950.00
- augmentation	CHF	11'580.35

Cette augmentation est liée à une sous évaluation du budget. Les comptes 2017 reflètent également ce phénomène. Le problème sera corrigé au budget 2020.

110 Administration

110.3030.00 Assurances sociales

- au compte 2018	CHF	77'502.39
- au budget 2018 adopté	CHF	69'800.00
- augmentation	CHF	7'702.39

Cette hausse correspond à une régularisation, en fin d'année, des comptes de charges sociales (perte de gain maladie) en fonction du décompte reçu.

110.3090.00 Autres charges du personnel

- au compte 2018	CHF	23'352.23
- au budget 2018 adopté	CHF	18'200.00
- augmentation	CHF	5'152.23

La hausse s'explique par des coûts liés à la publication d'offres d'emploi qui ne figuraient pas au budget.

110.3182.00 Frais de téléphones, natels, concessions radio, TV

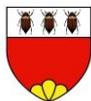
- au compte 2018	CHF	3'514.25
- au budget 2018 adopté	CHF	8'450.00
- diminution	CHF	4'935.75

Cette baisse est liée au passage de nos lignes dans une solution "SIP" mutualisée avec Pully dès décembre 2017 pour un coût plus avantageux.

110.3901.00 Imputation internes frais de personnel

- au compte 2018	CHF	0.00
- au budget 2018 adopté	CHF	7'500.00
- diminution	CHF	7'500.00

Il s'agit d'une erreur dans le budget 2018, lequel a été repris à tort depuis les exercices précédents. Le cas sera réglé au budget 2020.

**110.3199.00 Frais divers/imprévus**

- au compte 2018	CHF	0.00
- au budget 2018 adopté	CHF	30'000.00
- diminution	CHF	30'000.00

Cette diminution s'explique par la reventilation, en fin d'année, des frais divers et imprévus dans les différents services concernés (CHF 21'389.50 pour 2018).

150 Affaires culturelles et loisirs**150.3523.02 Participation au fonds de soutien aux affaires culturelles**

- au compte 2018	CHF	14'912.00
- au budget 2018 adopté	CHF	7'800.00
- augmentation	CHF	7'112.00

La différence provient d'une subvention destinée au festival "Pully à l'heure du Québec" qui n'a pas été anticipée au budget. Le festival ayant lieu une année sur deux, le budget a été réalisé sur la base d'une année durant laquelle le festival n'avait pas lieu.

210 Impôts**210.4370.01 Recettes extraordinaires d'impôts**

- au compte 2018	CHF	8'244.70
- au budget 2018 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	8'244.70

Ce montant, imprévisible entre les exercices, provient d'amendes perçues par l'ACI (Administration cantonale des impôts).

220 Service financier**220.3185.00 Honoraires et frais d'études**

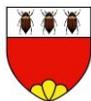
- au compte 2018	CHF	41'464.50
- au budget 2018 adopté	CHF	25'000.00
- augmentation	CHF	16'464.50

Cette hausse correspond aux frais occasionnés par le soutien demandé à la fiduciaire Fidinter à la fin de l'exercice 2018.

220.3301.00 Amortissement des créances et débiteurs

- au compte 2018	CHF	6'048.99
- au budget 2018 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	6'048.99

Ce montant concerne des créances, liées à la taxe déchets ou aux frais de garde, mises en perte après une procédure de contentieux. Durant l'année 2018, un suivi plus dynamique de notre procédure de rappels a été observé, justifiant également la somme en compte.



310 Terrains

310.3147.01 Frais d'entretien des terrains

- au compte 2018	CHF	2'208.90
- au budget 2018 adopté	CHF	14'600.00
- diminution	CHF	12'391.10

Cette diminution s'explique par le fait que le budget prévoyait des travaux conséquents pour l'élimination de plantes envahissantes, alors que le site a finalement été bâché dans une optique plus économique. Le résultat de l'opération sera évalué en 2019.

320 Forêt

320.3520.00 Participation à des charges d'autres communes

- au compte 2018	CHF	25'499.35
- au budget 2018 adopté	CHF	10'000.00
- augmentation	CHF	15'499.35

Cette augmentation s'explique par des frais liés au triage forestier supérieurs de CHF 14'400 en 2018.

351 Auberge communale

351.3120.00 Achats électricité - eau

- au compte 2018	CHF	7'480.70
- au budget 2018 adopté	CHF	2'600.00
- augmentation	CHF	4'880.70

La différence s'explique par une augmentation de la taxe perçue sur la consommation d'électricité. De plus, une nouvelle taxe eau claire et eau usée est perçue depuis l'exercice 2018.

351.4271.01 Loyers appartement

- au compte 2018	CHF	112'922.75
- au budget 2018 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	112'922.75

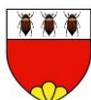
Cette augmentation est compensée par le montant présent au budget du poste 351.4231.00 (CHF 91'450.00). Le budget sera aligné pour l'exercice 2020.

352 Collège

352.3012.00 Traitement personnel divers

- au compte 2018	CHF	12'617.20
- au budget 2018 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	12'617.20

Cette augmentation est liée d'une part aux frais occasionnés par du personnel de remplacement ainsi qu'aux nettoyages estivaux. D'autre part, le compte comprend des salaires liés aux heures "manifestations" du personnel.

**352.3111.00 Achats de mobilier, matériel, machine et équipements**

- au compte 2018	CHF	7'008.75
- au budget 2018 adopté	CHF	2'600.00
- augmentation	CHF	4'408.75

La hausse des coûts est liée à l'analyse puis à l'installation d'antennes wifi au collège imposées par la direction des écoles. Ces éléments ne figuraient pas au budget.

352.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment

- au compte 2018	CHF	83'112.49
- au budget 2018 adopté	CHF	76'950.00
- augmentation	CHF	6'162.49

Cette augmentation concerne des frais d'entretien liés aux appartements situés au collège, lesquels sont facturés par la gérance Rilsa. Ces frais n'étaient pas budgétés et dépendent d'incidents imprévisibles.

352.4271.01 Loyers appartement

- au compte 2018	CHF	101'016.00
- au budget 2018 adopté	CHF	77'750.00
- augmentation	CHF	23'266.00

L'augmentation est essentiellement liée à la régularisation d'un compte « frais de chauffage » qui était ouvert chez Rilsa. Il s'agit de l'entier des forfaits chauffage perçus depuis 2017 par Rilsa.

354 Autres Bâtiments**354.3144.00 Frais d'entretien du réseau et collecteurs**

- au compte 2018	CHF	2'842.00
- au budget 2018 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	2'842.00

Ce montant concerne une facture d'entretien pour la mise en conformité du raccordement de la fontaine du Coin d'En-Haut. Cette intervention, obligatoire, n'était pas prévue au budget.

355 Grande salle**355.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment**

- au compte 2018	CHF	17'787.95
- au budget 2018 adopté	CHF	27'000.00
- diminution	CHF	9'212.05

La diminution s'explique par la présence au budget de travaux qui n'ont pas été réalisés durant l'exercice 2018.

**356 Locaux immeuble Belhorizon - CVE Les Moussailons "Grands"****356.3312.00 Amortissement obligatoire du bâtiment**

- au compte 2018	CHF	0.00
- au budget 2018 adopté	CHF	13'200.00
- diminution	CHF	13'200.00

La charge relative à ce poste figure dans le compte 711.1.3312.00 (CHF 13'176.90), service relatif à la garderie des Moussailons. Le budget a été aligné pour l'exercice 2019.

358 Salle de Gymnastique et terrain sports**358.4271.00 Loyer bâtiment patrimoine administrat.**

- au compte 2018	CHF	4'235.00
- au budget 2018 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	4'235.00

Ce poste comprend les factures relatives aux locations de la salle de rythmique pour des cours de danse et de yoga pour enfants. Ce montant n'avait pas été considéré au budget.

358.4363.00 Remboursements de tiers, de dommages

- au compte 2018	CHF	2'051.85
- au budget 2018 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	2'051.85

Ce montant concerne le remboursement par notre assurance d'un sinistre survenu sur la salle de gym. Ce montant n'était par conséquent pas prévu au budget.

359 Bâtiment Feu-Voirie-S.I.**359.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment**

- au compte 2018	CHF	3'148.85
- au budget 2018 adopté	CHF	13'150.00
- Diminution	CHF	10'001.15

La baisse provient de travaux prévus au budget qui n'ont pas été réalisés durant l'exercice. Le compte comprend également une diminution de charge de CHF 1'800.00 refacturée à tiers par la gérance.

359.1 Espace Cancoires**359.1.3011.00 Traitement**

- au compte 2018	CHF	2'619.05
- au budget 2018 adopté	CHF	8'550.00
- Diminution	CHF	5'930.95

Il s'agit d'une erreur dans le budget 2018, lequel a été repris à tort depuis les exercices précédents. Le cas sera réglé au budget 2020.

**359.1.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment**

- au compte 2018	CHF	60'394.85
- au budget 2018 adopté	CHF	19'450.00
- augmentation	CHF	40'944.85

La différence avec le budget provient des éléments suivants :

- a) une charge de CHF 43'164.00 pour la clôture de l'objet "Concept global accès bâtiments communaux" comprenant les études et l'installation à l'espace Cancoires (décision Municipale du 12.09.2018);*
- b) de diverses dépenses imprévues pour l'entretien du bâtiment pour CHF 6'600.00;*
- c) de divers travaux budgétés non réalisés pour CHF 8'800.00.*

359.1.4271.00 Loyers bâtiments patrimoine administratif

- au compte 2018	CHF	0.00
- au budget 2018 adopté	CHF	40'950.00
- diminution	CHF	40'950.00

Cette diminution est compensée par le produit présent au poste 359.1.4271.01 (CHF 47'014.00). Le budget sera aligné pour l'exercice 2020.

410 Service technique**410.3011.00 Traitements**

- au compte 2018	CHF	432'632.15
- au budget 2018 adopté	CHF	336'000.00
- augmentation	CHF	96'632.15

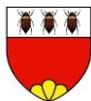
La différence s'explique par plusieurs éléments :

- 1) Reclassement d'une partie du salaire d'un collaborateur en fonction de la réalité des heures (budget 20% - réalité 45%) ;*
- 2) Sous-estimation du budget 2018 ;*
- 3) Paiement d'heures supplémentaires et de patrouilleurs pour la RC773 et dans une moindre mesure ;*
- 4) Le remplacement de la secrétaire du Service Technique à temps partiel par du temps plein.*

410.3185.00 Honoraires et frais d'études

- au compte 2018	CHF	12'638.35
- au budget 2018 adopté	CHF	1'000.00
- augmentation	CHF	11'638.35

Cette hausse s'explique par la facturation d'honoraires par une entreprise tierce pour du personnel de bureau temporaire (y compris salaire de l'employé).



430 Routes

430.3120.00 Achats électricité - eau

- au compte 2018	CHF	60'824.25
- au budget 2018 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	60'824.25

Cette augmentation est liée à une facturation nouvelle de la part de Romande Energie pour le domaine public et le réseau routier. A la création du budget 2018, cette charge n'était pas connue. Celle-ci sera considérée dans le budget 2020.

430.3185.00 Honoraires et frais d'études

- au compte 2018	CHF	4'910.00
- au budget 2018 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	4'910.00

Ce montant concerne une facture relative à la constitution de trois servitudes. Ce montant ne figurait pas au budget.

430.3901.00 Imputations internes frais de personnel

- au compte 2018	CHF	0.00
- au budget 2018 adopté	CHF	2'500.00
- diminution	CHF	2'500.00

Il s'agit d'une erreur dans le budget 2018, lequel a été repris à tort depuis les exercices précédents. Le cas est réglé au budget 2019.

431 Voirie

431.3901.00 Imputations internes frais de personnel

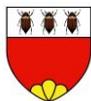
- au compte 2018	CHF	0.00
- au budget 2018 adopté	CHF	20'000.00
- diminution	CHF	20'000.00

Il s'agit d'une erreur dans le budget 2018, lequel a été repris à tort depuis les exercices précédents. Le cas sera réglé au budget 2020.

431.4902.00 Imputation interne biens, services, marchandises

- au compte 2018	CHF	15'000.00
- au budget 2018 adopté	CHF	50'000.00
- diminution	CHF	35'000.00

Il s'agit ici des heures du personnel de la Voirie effectuées pour le compte du service Ordures ménagères et déchets (n° 450). La charge effective transférée aux comptes fut moins importante que prévue, comme le stipule la remarque au poste 450.3901.01.



432 Véhicules

432.3124.01 Achats carburants, combustibles

- au compte 2018	CHF	811.36
- au budget 2018 adopté	CHF	19'000.00
- diminution	CHF	18'188.64

Cette baisse s'explique dans la mesure où le budget prévoit une somme importante pour l'essence des véhicules, alors que celle-ci est refacturée aux services qui utilisent ces mêmes véhicules. Les comptes 2017 témoignent du même phénomène. Le budget 2020 sera adapté en conséquence.

433 Eclairage

433.3144.00 Frais d'entretien du réseau et collecteurs

- au compte 2018	CHF	7'410.20
- au budget 2018 adopté	CHF	56'100.00
- diminution	CHF	48'689.80

La diminution s'explique par la présence au budget de travaux qui n'ont pas été nécessaires durant l'exercice 2018.

450 Ordures ménagères et déchets

450.3901.00 Imputations internes frais de personnel

- au compte 2018	CHF	15'000.00
- au budget 2018 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	15'000.00

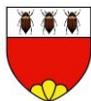
Cette hausse est compensée par la présence au budget du poste 450.390 2.00 d'un montant de CHF 65'000.00. La charge effective transférée aux comptes fut moins importante que prévue (budgétée à CHF 50'000.00). Il s'agit des heures du personnel de la Voirie affectées à des tâches liées au service 450 (Ordures ménagères et déchets).

450.3902.00 Imputations internes de biens, services, marchandises,

- au compte 2018	CHF	13'600.00
- au budget 2018 adopté	CHF	65'000.00
- diminution	CHF	51'400.00

En complément à la remarque du poste 450.3901.01, les CHF 65'000.00 prévoyaient 2 éléments;

- 1) Une charge de CHF 15'000.00 pour des frais de gestion administrative, dépensée à hauteur de CHF 13'600.0;*
- 2) Une charge de 50'000.00 pour des heures effectuées par du personnel de la Voirie, au profit du service Ordures ménagères et déchets, laquelle n'a été dépensée qu'à hauteur de CHF 15'000.00, dans le poste 450.3901.00.*



460 Réseau d'égouts

460.3120.00 Achats eau - électricité

- au compte 2018	CHF	3'404.65
- au budget 2018 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	3'404.65

Cette augmentation est liée à une nouvelle facture de la part de Romande Energie pour les surfaces imperméables de plus de 10 m². A la création du budget 2018, cette charge n'était pas connue. Celle-ci sera considérée dans le budget 2020.

460.4342.02 Taxes annuelles d'utilisation d'égout

- au compte 2018	CHF	0.00
- au budget 2018 adopté	CHF	450'000.00
- diminution	CHF	450'000.00

Cette diminution est liée au changement du mode de facturation des taxes annuelles. Cette hausse est à mettre en regard avec l'augmentation des postes 461.4342.00 (CHF 336'830.62 aux comptes pour CHF 229'500.00 au budget), 461.4342.04 (CHF 160'010.55 aux comptes pour CHF 0.00 au budget) et 460.4342.00 (CHF 29'125.64 aux comptes pour CHF 0.00 au budget). La nouvelle méthode se voulant plus profitable pour le consommateur, le total des taxes encaissées reste inférieur aux exercices précédents ainsi qu'aux prévisions budgétaires.

460.4811.00 Prélèvement sur les financements épuration/égouts

- au compte 2018	CHF	1'063'283.10
- au budget 2018 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	1'063'283.10

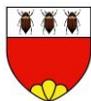
Il s'agit de prélèvements relatifs au bouclage de divers préavis, comprenant le préavis 02/16 (Louche Combe), le préavis 02/01 (PGEE) et le préavis 07/06 (Remplacement collecteurs Arnier et bouclage).

461 Epuration

461.4342.04 Taxes périodiques d'épurations eaux claires

- au compte 2018	CHF	160'010.55
- au budget 2018 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	160'010.55

*Les taxes perçues dans ce compte y ont été imputées pour la première fois à la fin de l'exercice 2017. Dès lors, le budget n'avait pas encore été aligné à la séparation eaux claires et eaux usées. Pour information, cet élément a été pris en considération dans le budget 2019, mais dans le poste **460.4342.04**.*



470 Cours d'eau, rives

470.3147.00 Entretien des cours d'eau et ouvrages

- au compte 2018	CHF	42'989.55
- au budget 2018 adopté	CHF	1'500.00
- augmentation	CHF	41'489.55

Cette augmentation, liée à des événements imprévus sur les berges de la Paudèze, est partiellement compensée par des subventions inscrites dans le compte 470.4516.00 pour un montant de CHF 26'029.75.

511 Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

511.3011.00 Traitements

- au compte 2018	CHF	414'373.65
- au budget 2018 adopté	CHF	370'000.00
- augmentation	CHF	44'373.65

Cette hausse est liée au remplacement du personnel absent pour cause de maladie, justifiée par la présence au compte 511.4361.00 d'un montant de CHF 2'869.90 issu de l'assurance. Cette augmentation est compensée par des prestations encaissées plus importantes au poste 511.4331.01 "Participation des parents" (CHF 61'551.80 de recettes supplémentaires par rapport au budget).

511.3170.01 Animations parascolaires

- au compte 2018	CHF	100.00
- au budget 2018 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	100.00

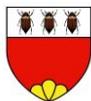
Ce montant, dépensé pour la première fois en 2018, ne figurait pas au budget 2018. Le compte a été créé en automne 2018 suite à la mise en place d'animations diverses.

540 Orientation professionnelle

540.3522.02 Participation aux charges orientation professionnelles

- au compte 2018	CHF	3'341.90
- au budget 2018 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	3'341.90

Cette augmentation est compensée par le montant présent au budget du poste 540.3522.00 (CHF 3'350.00). Le budget sera aligné pour l'exercice 2020.

**540.4390.00 Autres recettes**

- au compte 2018	CHF	3'500.00
- au budget 2018 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	3'500.00

Cette augmentation correspond à l'extourne d'un transitoire relatif à une charge qui ne s'est finalement pas réalisée sur l'exercice. Le compte de charge, présentant un solde négatif, a été transféré en produit. La charge ne sera pas non plus reportée sur l'exercice suivant.

610 Corps de Police et signalisation**610.3143.00 Entretien signalisation routière**

- au compte 2018	CHF	10'345.15
- au budget 2018 adopté	CHF	2'000.00
- augmentation	CHF	8'345.15

Cette augmentation est liée à des dommages causés lors d'un accident de la route. La hausse est compensée par un produit figurant dans le poste 610.4363.00 (CHF 16'971.95 facturés à tiers).

610.3143.01 Entretien signalisation lumineuse

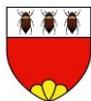
- au compte 2018	CHF	5'731.65
- au budget 2018 adopté	CHF	2'000.00
- augmentation	CHF	3'731.65

Cette augmentation est liée à des dommages occasionnés sur la signalisation lumineuse. La hausse est compensée par un produit figurant dans le poste 610.4363.00 (CHF 16'971.95 facturés à tiers).

650 Défense contre l'incendie**650.4360.00 Remboursement de tiers**

- au compte 2018	CHF	2'121.20
- au budget 2018 adopté	CHF	40'000.00
- diminution	CHF	37'878.80

Cette diminution s'explique par la présence d'un montant injustifié au budget. Pour information, le budget 2019 ne tient plus compte de cette somme.



710 Service social

710.3301.00 Amortissement des créances et débiteurs

- au compte 2018	CHF	35'000.00
- au budget 2018 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	35'000.00

Cette augmentation s'explique par le passage en charge de deux extournes de transitaires 2017 concernant deux produits qui n'avaient pas lieu d'être. Il s'agissait de produits attendus de la FAJE en 2018 qui avaient, en réalité, déjà été perçus en août 2017.

711.1 Nursery-garderie

711.1.3124.00 Frais de chauffage

- au compte 2018	CHF	10'010.50
- au budget 2018 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	10'010.50

Ce montant correspond à des frais de chauffage facturés par les Retraites Populaires pour l'exploitation 2017 + 2018 au Burenos (site Moussaillons grands).

711.1.3131.00 Achats de produits alimentaires

- au compte 2018	CHF	91'847.50
- au budget 2018 adopté	CHF	80'000.00
- augmentation	CHF	11'847.50

Cette augmentation est liée aux besoins supplémentaires en repas consommés dans la structure. Cette hausse est compensée par des produits supplémentaires de la part des parents (cf. remarque compte 711.1.4331.00).

711.1.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment

- au compte 2018	CHF	4'148.95
- au budget 2018 adopté	CHF	1'650.00
- augmentation	CHF	2'498.95

Cette hausse s'explique d'une part par le remplacement du lave-vaisselle sur le site des "grands", et d'autre part par les dégâts des eaux à réparer suite à un sinistre non couvert (perforation d'une canalisation).

711.1.3141.02 Frais de nettoyage du bâtiment

- au compte 2018	CHF	4'155.05
- au budget 2018 adopté	CHF	2'000.00
- augmentation	CHF	2'155.05

Cette augmentation correspond à une sous évaluation des frais de nettoyages "à fond" en période estivale ainsi qu'au recours à une entreprise pour palier à des absences du personnel (absence pour maladie).

**711.1.3520 Participation à des charges d'autres communes**

- au compte 2018	CHF	730.80
- au budget 2018 adopté	CHF	12'000.00
- diminution	CHF	11'269.20

Cette diminution est liée à la baisse de fréquentation des structures hors Belmont par des enfants domiciliés dans la commune.

711.1.4331.00 Participation des parents aux frais de repas

- au compte 2018	CHF	38'455.00
- au budget 2018 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	38'455.00

Cette hausse correspond à la séparation des participations parents pour les frais de repas, jusqu'ici comptabilisées dans le même compte que les participations liées à l'accueil (711.1.4331.01). Ce montant ne figurait dès lors pas au budget 2018 et sera pris en considération dans le budget 2020.

800 Service administratif**800.3040.00 Cotisations à la caisse de pensions**

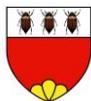
- au compte 2018	CHF	17'549.13
- au budget 2018 adopté	CHF	12'800.00
- augmentation	CHF	4'749.13

L'augmentation s'explique premièrement la présence d'un montant de CHF 3'144.31 qui aurait dû être imputé dans le poste 800.3030.00 "Assurances sociales". Ensuite, l'augmentation est également liée au reclassement du traitement, et des charges sociales y relatives, de deux collaborateurs du service technique en fonction des heures réellement effectuées durant l'année pour le service administratif.

800.3189.00 Travaux exécutés par des tiers

- au compte 2018	CHF	4'450.96
- au budget 2018 adopté	CHF	12'950.00
- diminution	CHF	8'499.04

Cette baisse correspond en premier lieu à une étude liée à l'intensification de la collaboration entre les SI de Pully, Paudex et Belmont, prévue au budget et qui n'a pas été réalisée, mais également à la facturation d'honoraires pour du personnel, liés au relevé des surfaces imperméables, moins importants que prévus.



811 Service des eaux

811.3120.00 Achats électricité - eau

- au compte 2018	CHF	38'230.25
- au budget 2018 adopté	CHF	13'500.00
- augmentation	CHF	24'730.25

Cette augmentation est liée au pompage d'eau réalisé sur le site de la Mouette, à nouveau possible en 2018.

811.3144.00 Frais d'entretien du réseau et collecteurs

- au compte 2018	CHF	127'997.31
- au budget 2018 adopté	CHF	96'000.00
- augmentation	CHF	31'997.31

Cette augmentation correspond à plusieurs imprévus nécessitant des détections de fuites durant l'exercice 2018. Ces éléments n'étaient alors pas compris dans le budget (cf. chapitre 9.44 du préavis aux comptes 2018).

820 service électrique

820.3140.00 Frais d'extension du réseau

- au compte 2018	CHF	15'316.80
- au budget 2018 adopté	CHF	217'300.00
- diminution	CHF	201'983.20

Cet écart correspond à plusieurs travaux d'extension non réalisés durant l'exercice. La construction du budget s'appuie sur des offres reçues de différents prestataires, comprenant également un montant de CHF 40'000.00 qui n'est plus justifié cette année. Le budget de l'exercice 2020 sera adapté en conséquence.

820.3144.00 Frais d'entretien du réseau et collecteur

- au compte 2018	CHF	54'011.40
- au budget 2018 adopté	CHF	129'400.00
- diminution	CHF	75'388.60

De manière analogue au poste 820.3140.00, la construction du budget repose sur des offres remises par différents prestataires pour des travaux prévus, mais qui n'ont pas été réalisés durant l'exercice, traduisant ainsi une différence avec le budget.

820.3189.00 Travaux exécutés par des tiers

- au compte 2018	CHF	43'200.00
- au budget 2018 adopté	CHF	75'400.00
- diminution	CHF	32'200.00

Cette baisse est liée à des travaux prévus au budget qui n'ont finalement pas été réalisés durant l'exercice.

**820.3189.01 Travaux exécutés par des tiers - SIGIP**

- au compte 2018	CHF	26'136.00
- au budget 2018 adopté	CHF	42'000.00
- diminution	CHF	15'864.00

Cette baisse est liée à des travaux prévus au budget qui n'ont finalement pas été réalisés durant l'exercice.

820.3316.00 Amortissement d'autres dépenses

- au compte 2018	CHF	18'577.30
- au budget 2018 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	18'577.30

Cette hausse correspond à l'amortissement de l'étude aménagement hydroélectrique pour la Paudèze, selon décision Municipale du 05 décembre 2018.